

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Établissements publics  
A Paris, le 29 mars 2018

## Compte-rendu du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel du 29 mars 2018

Le CHSCTM a été présidé par la Présidente Madame Anne PERRET  
Étaient présents pour l'administration : J.-P. FAYOLLE, G. JOURDAN, M.C HAMON, M. LENFANT, I. FABRE et P. DURAND et  
A. LE RUMIGO pour le SRH, J.L. TRONCO pour la DGER, F. STAINER pour la DGAL, les ISST et un représentant pour les IGAPS

**FO Agriculture** était représentée par : Soizig BLOT, Emmanuel CHARASSE, Laurent MECHOUK et Gisèle VIMONT

Les réponses de l'administration aux déclarations liminaires

Le CHSCTM ne peut répondre aux interrogations sur CAP 22, car ce n'est pas l'instance compétente.

Mais le ministère s'est engagé à faire une information lors des groupes de travail tout au long de l'année. Aujourd'hui il n'y a pas de décision du Premier ministre sur les champs du MAA.

Il y a 4 groupes de travail au niveau interministériel :

- les instances,
- la place des contractuels auprès des fonctionnaires,
- la rémunération au mérite,
- la formation.

**Concernant le déménagement de la DRAAF OCCITANIE :** l'administration a pris note des difficultés rencontrées.

**FO Agriculture** a demandé si la direction de la pêche maritime et de l'aquaculture (DPMA) était dans le périmètre du CHSCTM, et pourquoi n'était elle pas présente aujourd'hui ?

L'administration a bien réaffirmé que la DPMA était bien une direction générale dépendant du MAA et lorsque l'ordre du jour nécessitera sa présence, elle sera conviée.

**Concernant les CHSCTREA :** il y a eu un groupe de travail le 4 avril afin de présenter un texte de modification de l'arrêté lors du CTM du 11 avril 2018.

Suite à l'avis voté lors du CHSCTM d'octobre 2017, la DGER a exposé les différents dispositifs qui permettent de répondre aux situations de souffrances des agents des EPLEFPA, mais elle a rappelé, dans un premier temps, que 75 % des EPLFPA ont engagé ou terminé le dispositif RPS.

Voici les différents dispositifs existants :

- accompagnement individuel pour les parcours de carrières afin de changer de section ou d'option ;

- la reconversion professionnelle pour changer de métier ;
- les congés formation ou mobilité ;
- les visites conseils
- [le guide agression](#) publié en 2018
- la protection fonctionnelle définie dans l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le PORS) ;
- le service de médiation.

Le service de médiation nous a été présenté par M. Brethes et M. Collet, ils sont en postes depuis le 1er septembre 2016, suite au décret n° 2015-457 du 21 avril 2015 relatif au médiateur de l'enseignement agricole technique et supérieur.

Ce service peut être sollicité par les agents ou les usagers de l'enseignement agricole. Suite à la parution du décret, cité ci-dessus, ce service a une assise juridique. Il est mis en action quand toutes les démarches ont été épuisées. Une fois saisi, il a 3 mois pour donner un avis, les médiateurs n'ont pas acte de signature. Ces derniers ont un devoir de confidentialité, de neutralité et d'impartialité. Leurs décisions n'engagent qu'eux. Ils interviennent sur différents établissements en ce moment tel qu'ONIRIS et EPLEFPA de Pontivy.

**Concernant la lutte contre le sexisme et la violence à caractère sexuel, le travail est fait au niveau interministériel. Ce travail sera adapté au MAA.**

**FO** a réitéré la demande d'un groupe de travail sur les agressions au niveau de l'enseignement, demande qui avait été faite lors du dernier CHSCTM.

### Point I - Adoption du PV

Le PV a été adopté mais avec une abstention de FO.

### Point II - État d'avancement SEA

Dans le plan d'accompagnement des SEA, 40 actions ont fait l'objet d'un suivi régulier, le bilan a été fait en octobre dernier. Les avis ont été partagés sur le bilan et il faut aller au delà, d'où la préparation d'un nouveau plan d'action.

Le rapport ORSEU et les RETEX ont permis de dégager de nouvelles pistes.

Le nouveau plan d'action est en 3 axes :

- axe métier afin de consolider les relations avec les donneurs d'ordres ;
- axe ressources humaines ;
- axe accompagnement : renforcer la mutualisation des compétences et aider pour la relation avec les professionnels.

FO participe aux différents groupe de travail SEA et RETEX , et a rappelé les inquiétudes des collègues sur l'avenir de leurs missions, et celui des SEA.

### Point III - Exécution année 2017 et actions 2018 du PNP triennal 2016/2018

La Présidente a présenté le bilan du PNP pour 2017 et les actions encore en cours pour 2018.

### Point IV - Élaboration du bilan d'activité global

Un bilan des accidents de service, de travail et de trajets nous a été présenté. Ce bilan a pu être fait par une enquête auprès des structures, nous pouvons déplorer que seulement 56 d'entre elles aient répondu.

FO déplore que les chiffres sont sous évalués dû au peu de réponses des structures, alors que celles-ci ont l'obligation de le faire.

### Point V - Présentation du rapport d'activités 2017 des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) et bilan de l'institut d'accompagnement psychologique et de ressources (IAPR)

Le bilan d'activité des ISST nous a été présenté par Pierre CLAVEL. Ils ont effectué 83 inspections et participé à 308 CHSCT/Cohs.

L'IAPR a été mis en place suite à la note de service du SG/SRH/SDDPRS/2016-969 du 16 décembre 2016. C'est une démarche individuelle.

L'IAPR est composé de trois prestations :

- **Prestation n° 1 : consultation d'un psychologue clinicien en face à face** pour les agents en souffrance psychique.

- **Prestation n° 2 : assistance par téléphone aux managers** et aux IGAPS, aux médecins de prévention, aux ISST, aux assistants de service social (ASS) et aux inspecteurs de l'enseignement agricole (IEA). Elle peut être complétée par la **prestation complémentaire avec l'intervention d'un psychologue du travail au sein d'un service.**
- **Prestation n° 3 : organisation de réunions d'analyse des pratiques professionnelles.**

FO a rappelé le besoin de faire une communication sur ce processus auprès des agents afin de le valoriser car il n'est pas connu.

### Point VI - Reclassements

Suite à une demande des OS, la Présidente nous a présenté l'enquête qui a été effectuée. La moitié des structures ont répondu au questionnaire. La difficulté pour l'enseignement est le reclassement des enseignants en fin de carrière.

Pour FO, le taux de réponses comparé aux autres enquêtes montre une attente des structures sur le sujet des reclassements médicaux des agents.

### Point VII - Signalement des agressions

La Présidente a présenté le bilan agression pour 2017. Elles sont en diminution , mais en 2016 nous avons eu l'effet de la parution de la note de service. La répartition femme/homme correspond à la répartition de la communauté de travail.

### Point VIII - Médecine de prévention

La Présidente nous a présenté un tableau sur l'état des lieux de la médecine de prévention au MAA.

Aujourd'hui, 71 structures n'ont pas de médecine de prévention.

Pour FO nous déplorons encore que trop de structures n'ont toujours pas de médecine de prévention. De plus les tiers temps ne sont que très peu assurés.

### Avis proposé relatif à la médecine de prévention

Les membres du CHSCTM constatent une dégradation de la médecine de prévention en DD(CS)PP, en DDT(M), en DRAAF, dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement technique par rapport à la présentation du 25 novembre 2016 en CHSCTM. En conséquence, ils demandent que tous les agents du MAA, quel que soit leur statut, aient accès à un service de médecine de prévention conformément au décret 82-453 du 28 mai 82.

**Vote «pour» à l'unanimité des organisations syndicales présentes**

### Point IX - Groupe de travail « Crédits » du 15 mars 2018 : retour d'informations

La Présidente nous a présenté les demandes de crédits pour l'année 2018.

Le nombre de dossiers de demandes est à la baisse par rapport aux années précédentes.

La parution de la note de service pour 2019 risque d'être décalée dans le temps au vu des élections professionnelles de décembre.

FO a déploré des délais courts entre la date de parution de la note et le dépôt des dossiers car très souvent, début décembre, les derniers CHSCT locaux de l'année sont passés et les premiers de l'année suivante ne se sont pas encore déroulés. En effet ces demandes de crédits devraient être débattues en CHSCT local, ce qui est très rarement fait.

#### Avis proposé relatif au montant des crédits du CHSCTM

Les membres du CHSCTM demandent une augmentation significative des crédits du CHSCTM qui sont actuellement de quelques euros par agent. De plus, ils demandent des conditions moins restrictives d'accès à ces crédits (note de service) et une véritable publicité de ces crédits auprès des directions. En effet, le nombre de demandes est faible alors que les besoins sont réels.

**Vote «pour» à l'unanimité des organisations syndicales présentes.**

### Point X - État d'avancement dans les structures des plans RPS

Il a été présenté un tableau récapitulatif remis à jour, sur l'avancé des plans RPS dans les structures. Ce tableau représente l'administration centrale, les DRAAF et l'enseignement supérieur.

#### Avis proposé relatif à l'école nationale vétérinaire Toulouse (ENVT)

Le CHSCTM déplore la situation dégradée à l'ENVT. Il soutient la volonté des élus du CHSCT de l'école de recourir à l'expertise agréée au titre de l'article 55 du décret 82-453 du 28 mai 82 afin d'établir un diagnostic partagé de la situation de cet établissement. Le CHSCTM souhaite être informé régulièrement des résultats de la démarche engagée.

**Vote : 5 pour, 1 abstention de la CFDT**

### Point XI - Plan triennal d'action de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) en abattoirs de boucherie : état d'avancement à la fin 2017, actions 2018

Après la présentation par la Présidente de l'état d'avancement du plan d'action de prévention des TMS en abattoir de boucherie, il nous a été présenté les actions pour 2018 :

- déploiement du module **e-learning TMS**. Il est actuellement en phase d'essai auprès de 12 agents, ensuite il sera en phase d'expérimentation dans 2 structures. Il sera présenté lors du séminaire abattoir du 28 et 29 mai. Puis, il sera en phase d'extension sur 500 personnes, afin de le rendre accessible à tous les agents en abattoirs d'ici la fin de l'année.
- **marché public sur l'étude ergonomique des postes** en cas de réfections ou construction de chaîne d'abatage. L'appel d'offre n'est toujours pas engagé car il est nécessaire de finaliser le cahier des charges de celui-ci. Nous n'avons pas d'échéancier.

L'administration espère pouvoir avancer sur le sujet courant du 1er semestre 2018 avant le Comité technique de l'alimentation. Un budget de 90 000 euros /an peut être engagé. La DGAL s'est engagée à ne pas réduire le montant tant que le BOP 206 n'est pas réduit.

Pour **FO Agriculture**, nous déplorons la lenteur de ce dossier, car nous avons connaissance de dossiers de création ou de réfection de chaîne d'abatage qui auraient pu bénéficier d'une étude ergonomique pour les postes des agents des services d'inspections.

**FO Agriculture** a rappelé les propos de la déclaration liminaire, les protocoles-cadres, qui avaient été présentés comme un outil pour améliorer les conditions de travail des agents des services d'inspections dans les abattoirs, ne sont, à ce jour, pas utilisés à bon escient. En effet, ceux-ci sont très peu discutés avec les organisations syndicales locales et les directions sont « frileuses » à déclasser des abattoirs pour non respect du protocole cadre.

La DGAL a annoncé la nécessité de faire un bilan. Les directions doivent être incitées à les utiliser correctement. Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain Comité Technique de l'Alimentation.

**FO** sera vigilante sur ce bilan car, en fonction du public consulté, les résultats risquent d'être très différents.

L'administration a proposé de favoriser les espaces de discussion sur le travail. Pour elle, c'est un outil intéressant dans le cadre de la qualité de vie au travail.

Pour **FO Agriculture**, ce type d'espace pourrait être intéressant, mais nous craignons qu'il s'implique dans le PNP global et non spécifiquement au TMS.

#### Avis relatif au suivi du plan d'action de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) en abattoir

Les membres du CHSTM regrettent le retard pris sur le déroulement du plan d'action sur l'élaboration du guide méthodologique prévu à l'axe 3.1 et sur le marché de prestation d'une ressource experte en ergonomie prévu à l'axe 3.3.

**Vote «pour» à l'unanimité des organisations syndicales présentes.**

**Point XII - Questions diverses**

**Chantier forestier**

L'administration a présenté les évolutions réglementaires de 2016 complétées par 2 arrêtés en 2017. Ces évolutions récentes concernent entre autre les intempéries, les équipements individuels,...

16 fiches ont été rédigées afin de mieux comprendre cette évolution réglementaire.

La DGER a confirmé qu'elle appliquera la réglementation et qu'elle la portera dans les CTEA.

**Vote d'un avis : FO et FSU 5 pour, CFDT s'abstient**

**Avis relatif aux chantiers forestiers**

Le CHSCTM rend hommage au collègue formateur du CFPPA de Saugues décédé sur un chantier «école» le 22 septembre 2016.

Plusieurs textes réglementaires sont parus récemment à la suite de cet accident. Le CHSCTM alerte sur la nécessité pour les EPLEFPA de s'y conformer. Ce n'est pas aux seuls collègues formateurs d'assumer la responsabilité de la sécurité sur les chantiers.

Le CHSCTM demande la mise en place d'un groupe de travail permettant de transposer la réglementation aux chantiers «écoles».

**Vote : FSU et FO pour et 1 abstention de la CFDT**

**Votre représentant FO Agriculture**

*Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)*

